



**PARLEMENT BRUXELLOIS
BRUSSELS PARLEMENT**

**Compte rendu intégral
des interpellations
et des questions**

**Commission des
affaires intérieures,**

**chargée des pouvoirs locaux,
de la sécurité et de la prévention,
des cultes, de la simplification
administrative, du transport rémunéré de
personnes et de la lutte contre l'incendie et
l'aide médicale urgente**

RÉUNION DU

MARDI 25 AVRIL 2023

SESSION 2022-2023

**Integraal verslag
van de interpellaties
en de vragen**

**Commissie voor de
Binnenlandse Zaken,**

**belast met de Plaatselijke Besturen,
de Veiligheid en Preventie, de Erediensten,
de Administratieve Vereenvoudiging,
het Bezoldigd Vervoer van Personen
en de Brandbestrijding en
Dringende Medische Hulp**

VERGADERING VAN

DINSDAG 25 APRIL 2023

ZITTING 2022-2023

Sigles et abréviations

PIB - produit intérieur brut

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Commission communautaire française

Siamu - Service d'incendie et d'aide médicale urgente

SPF - service public fédéral

Forem - Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi

Cocom - Commission communautaire commune

PME - petites et moyennes entreprises

STIB - Société de transport intercommunal bruxellois

ONG - organisation non gouvernementale

SNCB - Société nationale des chemins de fer belges

CPAS - centre public d'action sociale

Inami - Institut national d'assurance maladie-invalidité

ONEM - Office national de l'emploi

VDAB - Office flamand de l'emploi et de la formation professionnelle

VGC - Commission communautaire flamande

ULB - Université libre de Bruxelles

Afkortingen en letterwoorden

bbp - bruto binnenlands product

BECI - Brussels Enterprises Commerce and Industry

Cocof - Franse Gemeenschapscommissie

DBDMH - Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp

FOD - Federale Overheidsdienst

Forem - Waals tewerkstellingsagentschap

GGC - Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie

kmo - kleine en middelgrote ondernemingen

MIVB - Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel

ngo - niet-gouvernementele organisatie

NMBS - Nationale Maatschappij der Belgische Spoorwegen

OCMW - Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn

Riziv - Rijksinstituut voor Ziekte- en Invaliditeitsverzekering

RVA - Rijksdienst voor Arbeidsvoorziening

VDAB - Vlaamse Dienst voor Arbeidsbemiddeling en Beroepsopleiding

VGC - Vlaamse Gemeenschapscommissie

VUB - Vrije Universiteit Brussel

Le **compte rendu intégral** contient le texte intégral des discours dans la langue originale. Ce texte a été approuvé par les orateurs. Les traductions - *imprimées en italique* - sont publiées sous la responsabilité de la direction des comptes rendus. La traduction est un résumé.

Publication éditée par le
Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale
Direction des comptes rendus
Tél. : 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

Les comptes rendus peuvent être consultés à l'adresse
www.parlement.brussels

Het **integraal verslag** bevat de integrale tekst van de redevoeringen in de oorspronkelijke taal. Deze tekst werd goedgekeurd door de sprekers. De vertaling - *cursief gedrukt* - verschijnt onder de verantwoordelijkheid van de directie Verslaggeving. De vertaling is een samenvatting.

Publicatie uitgegeven door het
Brussels Hoofdstedelijk Parlement
Directie Verslaggeving
Tel. 02 549 68 00
E-mail : criv@parlement.brussels

De verslagen kunnen geraadpleegd worden op
www.parlement.brussels

SOMMAIRE

Question orale de M. Jamal Ikazban 5

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant le travail de la cellule de coordination «_Funérailles et sépultures_» depuis sa création et l'engagement de la personne chargée de sa coordination.

Question orale de M. Jamal Ikazban 9

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant le travail du conseil ou de la commission consultative communale de la personne handicapée ou des aînés et son absence dans certaines communes.

Question orale de M. Ahmed Mouhssin 13

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant l'utilisation de la méthode «_facile à lire et à comprendre_» dans les communes bruxelloises.

Question orale de M. Ahmed Mouhssin 17

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

INHOUD

Mondelinge vraag van de heer Jamal Ikazban 5

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende het werk van de coördinatiecel voor begraafplaatsen en lijkbezorging sinds de oprichting ervan en de aanwerving van de persoon die belast is met de coördinatie ervan.

Mondelinge vraag van de heer Jamal Ikazban 9

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende het werk van de gemeentelijke adviesraden voor personen met een handicap of voor ouderen, en het ontbreken van die raden in sommige gemeenten.

Mondelinge vraag van de heer Ahmed Mouhssin 13

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende het opstellen van makkelijk leesbare en begrijpelijke documenten door de Brusselse gemeenten.

Mondelinge vraag van de heer Ahmed Mouhssin 17

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

concernant l'autorisation des inhumations avec linceul au sein des communes bruxelloises.

Question orale de M. Ahmed Mouhssin

21

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les modifications de la nouvelle loi communale.

betreffende de toestemming om in een lijkwade begraven te worden in de Brusselse gemeenten.

Mondelinge vraag van de heer Ahmed 21 Mouhssin

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de wijziging van de Nieuwe Gemeentewet.

1103 Présidence : M. Guy Vanhengel, président.

1105 **QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN**

1105 à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

1105 concernant le travail de la cellule de coordination « Funérailles et sépultures » depuis sa création et l'engagement de la personne chargée de sa coordination.

1107 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Début juillet, je vous interpellais sur l'état de la mise en œuvre de la cellule funérailles et sépultures au sein de l'administration régionale Bruxelles Pouvoirs locaux. Le recrutement du personnel de cette cellule, créée le 31 mars 2022, n'était pas encore finalisé avant les vacances parlementaires.

Cette cellule majeure devra remplir deux missions : mettre en place un centre d'expertise enrichi d'une base de données concernant les funérailles et sépultures d'une part, et être un organe de liaison entre les différentes parties, faire vivre la concertation intercommunale, l'échange de bonnes pratiques et d'expertise d'autre part.

Pour que la collaboration interrégionale en matière de funérailles et sépultures entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région wallonne, amorcée en fin de législature précédente, puisse se poursuivre, il était primordial de mettre en place une telle cellule. Cette collaboration devrait même s'étendre à la Région flamande.

Par ailleurs, un groupe interrégional de travail était chargé de la rédaction d'un accord de coopération visant la mise en œuvre de l'ordonnance bruxelloise du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures au-delà de son territoire.

Cet été, vous étiez confiant sur la bonne collaboration avec les communes pour, notamment, lever les obstacles pratiques à la mise en œuvre des dispositions de l'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures, et aviez annoncé la préparation de circulaires clarifiant divers points de l'ordonnance à adresser aux dix-neuf communes, regroupées au sein d'un groupe de travail.

1109 En septembre, une offre d'emploi émanant de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) a été publiée pour l'engagement d'un collaborateur pour faire fonctionner cette cellule. D'ailleurs, BPL est chargée de lister les articles de l'ordonnance devant être révisés, dont l'article 3, et pour lesquels il faudrait consulter les communes, le secteur des pompes funèbres et éventuellement d'autres parties intervenantes.

Je reviens donc vers vous trois mois après l'engagement de cette personne afin de savoir comment se déroule le travail

Voorzitterschap: de heer Guy Vanhengel, voorzitter.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JAMAL IKAZBAN

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende het werk van de coördinatiecel voor begraafplaatsen en lijkbezorging sinds de oprichting ervan en de aanwerving van de persoon die belast is met de coördinatie ervan.

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- In maart 2022 werd er bij Brussel Plaatselijke Besturen de coördinatiecel begraafplaatsen en lijkbezorging opgericht. Die moet enerzijds zorgen voor een expertisecentrum en een gegevensbank en anderzijds fungeren als verbindingsorgaan tussen de verschillende belanghebbenden.

De cel is onmisbaar voor de intergewestelijke samenwerking tussen het Brussels en het Waals Gewest en eigenlijk zouden we die tot het Vlaams Gewest moeten uitbreiden.

Een intergewestelijke werkgroep was trouwens belast met de uitwerking van een samenwerkingsakkoord voor de toepassing van de ordonnantie van 29 november op de begraafplaatsen en de lijkbezorging.

Afgelopen zomer had u er alle vertrouwen in dat de gemeenten de hindernissen voor de toepassing van de ordonnantie zouden opruimen. U kondigde omzendbrieven aan die een aantal punten moesten verduidelijken.

In september publiceerde Brussel Plaatselijke Besturen (BPB), de administratie die ook belast is met de opmaak van de lijst van de te herziene artikelen van de ordonnantie, een vacature voor een medewerker die de cel moet aansturen. Drie maanden na de indiensttreding van die medewerker wil ik van u horen hoe het werk in de cel en de samenwerking met de gemeenten en andere gewesten verloopt. Kan de coördinatiecel intussen haar taken uitvoeren? Zijn de omzendbrieven naar de gemeenten verstuurd?

de la cellule ainsi que sa collaboration avec les communes et les autres Régions, pour que les communes adhèrent à l'Intercommunale d'inhumation ou aménagent elles-mêmes une parcelle multiconfessionnelle dans leur cimetière, comme le prévoit l'ordonnance. Quoi qu'il en soit, les communes conservent leur rôle dans la gestion des cimetières et le choix de réponses appropriées aux attentes de la population en termes de services funéraires, et elles ont la possibilité d'adhérer à l'Intercommunale d'inhumation, voire de créer des parcelles multiconfessionnelles dans leur cimetière.

L'ensemble du personnel de la cellule funérailles et sépultures est-il désormais en état de réaliser ses tâches ? La cellule est-elle à même de remplir ses missions ? Dans la négative, qu'est-ce qui lui fait défaut ?

Les circulaires que j'ai mentionnées ont-elles été envoyées aux communes ? Quel en est le suivi ?

Où en est la collaboration entre BPL, les communes et les pompes funèbres dans le cadre de la révision des articles de l'ordonnance et, plus particulièrement, l'article 3 ?

Où le travail de réflexion des groupes de travail interrégional et intercommunal en est-il ? Où la mise en œuvre de l'ordonnance de 2018 en est-elle ?

Comment la question de la création de parcelles multiconfessionnelles a-t-elle été réglée ? Ces parcelles respectent-elles les rites des différentes confessions religieuses et philosophiques, comme prévu à l'article 3, alinéa 8 ?

¹¹¹¹ **M. Bernard Clerfayt, ministre.-** La cellule funérailles et sépultures a été créée le 31 mars 2022 et est, à ce jour, composée de deux agents de niveau A : l'un pour la coordination générale et le fonctionnement de la cellule et l'autre pour le soutien juridique, administratif et logistique. Ces deux agents seront par ailleurs amenés à se remplacer mutuellement afin d'assurer la continuité du travail. Le recrutement de son personnel étant terminé, la cellule est désormais en mesure de remplir ses missions.

L'ordonnance du 29 novembre 2018 sur les funérailles et sépultures établit le cadre relatif aux missions de gestion des matières funéraires remplies par les communes et intercommunales. Toutefois, diverses questions liées à la mise en œuvre de cette nouvelle ordonnance ont été soulevées. Il est apparu nécessaire d'y répondre en tentant, d'une part, d'apporter une solution aux difficultés pratiques rencontrées par les communes et, d'autre part, de reformuler certaines obligations qui leur incombent.

Plutôt que d'émettre une circulaire à ce sujet, il a été décidé de publier ces différents commentaires en apportant des précisions sur ladite ordonnance sur le site internet de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL). Les différentes parties concernées (communes, intercommunales et sociétés privées de pompes funèbres) ont été

Hoe zit het met de samenwerking tussen BPB, de gemeenten en de begrafenisondernemers in het licht van de herziening van de artikelen van de ordonnantie?

Hoever staan de intergewestelijke en intergemeentelijke werkgroepen? Hoe zit het met de toepassing van de ordonnantie van 2018? Hoe is de kwestie multiconfessionele percelen geregeld?

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *De cel voor begraafplaatsen en lijkbezorging kan inderdaad, nu er een medewerker gelast met de algemene coördinatie, en een voor de juridische, administratieve en logistieke ondersteuning, beiden van niveau A, in dienst zijn, haar opdrachten uitvoeren.*

De ordonnantie van 29 november 2018 op de begraafplaatsen en lijkbezorging legt het kader vast voor uitvaartmateries die de gemeenten en intercommunales voor hun rekening te nemen. Er is echter gebleken dat er praktische problemen zijn en dat bepaalde verplichtingen anders moeten worden geformuleerd.

In plaats van een omzendbrief te sturen, is beslist om alle commentaren te publiceren en verdere preciseringen over de ordonnantie op de website van BPB te publiceren.

Belanghebbenden uit de begrafenissector werken al een tijdje samen om de praktische problemen bij de toepassing van de ordonnantie in kaart te brengen.

informées en conséquence et leurs commentaires enrichissent la réflexion et le travail de la cellule.

Depuis un certain temps, il existe une collaboration régulière entre les acteurs du secteur funéraire afin de cerner les problèmes pratiques rencontrés à l'occasion de la mise en œuvre de l'ordonnance précitée et, bien sûr, d'y apporter des solutions. Tout cela fait l'objet du travail de préparation qui est en cours au sein de l'administration.

¹¹¹³ Un projet de révision de l'article 3 alinéa 8 de l'ordonnance concernant les parcelles multiconfessionnelles est en cours d'élaboration. La modification éventuelle de cette disposition sera néanmoins intégrée dans un projet de révision plus global de l'ordonnance précitée, sur la base des différentes remarques que nous recueillons.

En ce qui concerne votre question sur la mise en œuvre de l'ordonnance, il reste encore quelques projets d'arrêtés d'exécution en cours d'élaboration par mon administration, en collaboration avec mon cabinet. Il s'agit de l'arrêté exécutant l'article 3 de l'ordonnance, fixant la forme et le contenu du registre des cimetières que doit tenir chaque commune, et de l'arrêté exécutant l'article 33 de l'ordonnance fixant les modalités d'établissement de la liste des sépultures d'importance historique locale. Des interrogations ont été soulevées récemment et nécessitent des recherches supplémentaires auprès des communes.

Une concertation a eu lieu entre les trois Régions et la Communauté germanophone pour discuter de diverses questions nécessitant une coopération interrégionale, notamment sur les nouvelles pratiques funéraires. Plus il y aura de coordination et d'harmonisation, plus il sera simple pour les familles et les acteurs privés et publics du secteur funéraire d'organiser dans une Région les funérailles d'une personne décédée dans une autre Région.

À ce sujet, je vous informe que la nouvelle cellule funérailles et sépultures mise en place au sein de BPL a notamment pour mission de visiter les cimetières des dix-neuf communes bruxelloises, afin de recueillir des informations concernant les différentes structures à mettre en place dans ceux-ci en vertu de l'ordonnance. Il s'agit de constater de visu les problèmes, de discuter avec les opérateurs et de dresser la liste des problèmes qui se posent et des bonnes pratiques qui pourront être diffusées. Ce travail étant en cours, j'attends les résultats des visites sur place.

Quant aux convictions religieuses et philosophiques reconnues, leurs rites funéraires seront respectés par le projet de modification de l'ordonnance, en ce sens que les communes devront aménager elles-mêmes une parcelle multiconfessionnelle au sein de leur cimetière, ou adhérer à l'Intercommunale d'inhumation en cas d'impossibilité liée au manque d'espace disponible.

De bedoeling is de ordonnantie daaraan aan te passen, inclusief artikel 3 alinea 8 over multiconfessionele percelen.

Intussen werkt mijn administratie ook aan de uitvoeringsbesluiten bij de artikelen 3 en 33 van de ordonnantie. Er zijn recent vragen gerezen die nader opzoekwerk bij de gemeenten vergen.

Er heeft overleg plaatsgevonden tussen de drie gewesten en de Duitstalige Gemeenschap over onder andere de nieuwe uitvaartpraktijken. Hoe beter de praktijken op een lijn worden gebracht, des te eenvoudiger wordt het om de uitvaart te organiseren van iemand die in een ander gewest is overleden.

Een bezoek aan de begraafplaatsen van de negentien Brusselse gemeenten moet de cel duidelijk maken wat er nog moet gebeuren volgens de ordonnantie.

Het nieuwe ontwerp van ordonnantie respecteert de uitvaartrituelen van de erkende religieuze en filosofische overtuigingen, in die zin dat de gemeenten binnen een vooropgestelde termijn zelf een multiconfessioneel perceel zullen moeten aanleggen dan wel toetreden tot de Intercommunale voor Teraardebestelling.

Un délai légal a été fixé pour ce faire, mais cette obligation sera mise en œuvre. La cellule travaille notamment à sensibiliser tous les acteurs au respect de cette disposition légale.

1115 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Je me réjouis d'entendre que la révision de l'ordonnance prévoit que les communes restent responsables, soit de la création d'une parcelle multiconfessionnelle, soit d'adhérer à l'intercommunale, comme l'ont fait douze communes sur dix-neuf. Je souscris par conséquent à la sensibilisation que vous évoquez. Si je ne me trompe, l'échéance est fixée à 2029 ?

1115 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Les communes ont dix ans.

1115 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Celles qui n'ont pas encore entamé de démarches en ce sens doivent donc s'activer, car il s'agit de respecter les rites funéraires d'un grand nombre de citoyens bruxellois.

Avez-vous une idée du calendrier de révision, puisque vous travaillez à un projet global, et pas uniquement sur l'article 8 ?

À quel moment pensez-vous que la coordination entre les trois Régions aboutira ?

1119 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Je comprends votre impatience. Cependant, mon administration ne s'est pas enfermée dans un calendrier. Elle préfère mener un travail de qualité, en concertation avec tous les opérateurs du secteur. L'ordonnance de 2018 était inspirée de bons principes, mais elle n'avait pas pu faire l'objet d'un travail de concertation locale.

Aujourd'hui, autant mettre en place des solutions raisonnables, pertinentes et concertées, afin d'éviter des confrontations inutiles et de permettre au Parlement de se prononcer sur un travail de qualité. Il n'y a aucune volonté de reporter, bien au contraire, et le travail avance vite. La cellule a d'ailleurs été créée voici un an. Nous reviendrons devant vous dès que nous serons prêts.

1119 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Je ne souhaite pas vous enfermer dans un calendrier, mais le travail aboutira-t-il bien sous cette législature ? Au terme de celle-ci, nous ne serons en effet plus qu'à cinq ans du délai pour respecter l'ordonnance de 2018.

1123 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Les réformes éventuelles de certains aspects de l'ordonnance n'ont pas d'échéance. Dans certains cas, elles concernent des termes ou des obligations qui sont déjà en vigueur, mais qui sont à préciser. La tenue du registre du patrimoine protégé ne comporte pas de date, par exemple.

En revanche, un délai de dix ans est fixé pour tenir compte de toutes les dispositions des différents rites funéraires de toutes les religions reconnues. Ce délai a été fixé par l'ordonnance initiale de 2019. Les communes qui n'ont pas encore pris de dispositions dans ce sens peuvent soit aménager des espaces disponibles dans leur cimetière - ce qui prend moins d'une année, et il en reste six - soit faire prendre en charge les nouveaux défunts par

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- *Het verheugt me dat de gemeenten een multiconfessioneel perceel moeten aanleggen of tot de intercommunale moeten toetreden. Als ik me niet vergis, moeten ze dat tegen 2029 doen?*

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *De gemeenten hebben tien jaar tijd.*

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- *De gemeenten die nog geen stappen hebben gezet, moeten dus in actie komen, want het gaat om de uitvaartrituelen van een groot aantal Brusselaars.*

Hebt u een deadline voor de herziening? Tegen wanneer verwacht u resultaat van het overleg ter coördinatie van de uitvaartpraktijken tussen de drie gewesten?

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Ik begrijp uw ongeduld, maar mijn administratie heeft geen deadline. Ze levert liever goed werk af in overleg met alle betrokkenen.*

We kunnen maar beter met pertinente oplossingen komen om nutteloze confrontaties te voorkomen. Er is geen sprake van verdragingsmanoeuvres, integendeel.

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- *Ik wil u geen deadline opdringen, maar is een en ander nog voor deze regeerperiode?*

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Tegen uiterlijk 2029 moeten uitvaartriten van erkende godsdiensten mogelijk zijn: een perceel aanleggen duurt minder dan een jaar en lid worden van de intercommunale kan nog sneller.*

l'intercommunale, ce qui va encore plus vite, même si celle-ci est confrontée à un problème de place.

1123 **M. Jamal Ikazban (PS).**- D'où l'intérêt de passer de la sensibilisation à plus d'insistance.

1123 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- L'intercommunale cherche très activement à développer sa capacité. À ce jour, rien n'indique donc que le délai de dix ans ne sera pas respecté, que du contraire. Après les visites sur place dans les différentes communes, peut-être nous rendrons-nous compte que les aménagements seront mis en œuvre avant la fin du délai et que les dix-neuf communes auront trouvé une solution.

1129 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Je comprends bien votre volonté de procéder à une révision globale de l'ordonnance, la plus fouillée et la plus concertée possible. Toutefois, nous arrivons en fin de législature et si la révision n'est pas encore prête, il faudra encore se pencher sur l'article 8, qui pose problème à certaines communes.

1129 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- La bonne nouvelle en fin de législature, c'est que les ministres s'en vont, mais que l'administration reste et qu'elle pourra éventuellement remettre le travail au futur ministre.

1129 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Dont acte. D'ici la fin de la législature, j'aurai encore l'occasion de vous interpellier. Nous comptons sur votre diligence.

- *L'incident est clos.*

1139 **QUESTION ORALE DE M. JAMAL IKAZBAN**

1139 **à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,**

1139 **concernant le travail du conseil ou de la commission consultative communale de la personne handicapée ou des aînés et son absence dans certaines communes.**

1141 **M. Jamal Ikazban (PS).**- Dans une société qui se veut et se dit inclusive, toute personne doit pouvoir se déplacer en toute sécurité dans l'espace public, de la manière la plus autonome possible, même si cette personne est en situation de handicap en raison d'une maladie, de la vieillesse ou d'une invalidité quelconque.

Or, nous savons que cela reste un idéal à atteindre, puisque les obstacles restent entiers en la matière. En septembre 2014, le Comité des droits des personnes handicapées des Nations unies a évalué la Belgique en la matière pour la toute première fois. Le Comité a établi une série de recommandations claires

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- Vandaar dat bewustmaking plaats moet ruimen voor een dwingendere aanpak.

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- De intercommunale probeert de capaciteit uit te breiden. Niets wijst erop dat het niet in orde komt voor 2029.

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- Ik begrijp dat u werk wilt maken van een globale herziening van de ordonnantie, maar het einde van de regeerperiode nadert en als de herziening dan nog niet rond is, moeten we artikel 8 aanpakken.

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- Het goede nieuws op het einde van een regeerperiode is dat de ministers vertrekken, maar de administratie blijft. Ze kan het werk aan de nieuwe minister bezorgen.

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- Waarvan acte.

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER JAMAL IKAZBAN

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende het werk van de gemeentelijke adviesraden voor personen met een handicap of voor ouderen, en het ontbreken van die raden in sommige gemeenten.

De heer Jamal Ikazban (PS) (in het Frans).- In een inclusieve maatschappij moet iedereen zich zelfstandig kunnen verplaatsen. De Verenigde Naties hebben een reeks duidelijke aanbevelingen gedaan om de toegankelijkheid voor personen met een handicap in België te verbeteren, wat uiteindelijk iedereen ten goede komt. Een kwalitatieve studie van Unia toonde aan dat de toegankelijkheid van de Brusselse gemeentehuizen onderling sterk varieert naar gelang van de betrokkenheid van het middenveld, al dan niet patrimoniumbeperkingen, politieke prioriteiten van de verkozenen, de aandacht van de ambtenaren

pour améliorer l'accessibilité en faveur des personnes porteuses de handicap. Ces mesures profiteront à toute la population bruxelloise, chacun étant susceptible d'être diminué au cours de sa vie.

Unia a également réalisé une étude qualitative sur l'accessibilité des maisons communales des dix-neuf communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Unia a rencontré des responsables communaux, des associations représentatives de personnes handicapées et expertes en accessibilité, des membres des administrations et des cabinets régionaux, ainsi que de l'Association de la Ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Il est alors apparu que l'accessibilité des maisons communales variait fortement d'une commune à l'autre en fonction de « l'implication de la société civile, des contraintes patrimoniales, des priorités politiques des élus communaux, fonctionnaires sensibilisés au handicap et à l'accessibilité, ou encore du budget disponible ».

¹¹⁴³ Ce constat a poussé le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à promouvoir l'accessibilité, l'autonomie et la participation à la vie en communauté de ces publics en difficulté. Il faut absolument adapter le bâti existant et intégrer la question de l'accessibilité dans les projets à venir, afin de garantir aux personnes à mobilité réduite un accès simple et sécurisé. Aujourd'hui, on ne peut plus accepter que des infrastructures publiques restent inaccessibles aux personnes en situation de handicap, comme le décrète d'ailleurs la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées. Les communes et la Région bruxelloise doivent mener une politique ambitieuse en matière d'accessibilité et d'accueil des personnes en situation de handicap.

Concernant la lutte contre les discriminations à l'encontre des personnes en situation de handicap, certaines communes de la Région de Bruxelles-Capitale disposent d'un conseil ou d'une commission consultative de la personne handicapée ou des aînés. On peut saluer à cet égard la Ville de Bruxelles qui, en 2007, a pris l'initiative de créer un conseil consultatif de la personne handicapée, qui regroupe des associations impliquées, mais aussi des personnes en situation de handicap et des personnes actives en la matière. Ce conseil émet son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par la Ville de Bruxelles et étudie les besoins et intérêts spécifiques des personnes en situation de handicap, avant de les faire connaître au collège.

¹¹⁴⁵ À quelles réalisations ont abouti les avis des conseils ou commissions de consultation au niveau communal ?

Quelles communes se distinguent par leur respect de la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées ?

Quelles sont les communes qui ont mis en place un conseil ou une commission consultative ? Qui compose ces conseils ? Combien de réunions annuelles ces conseils doivent-ils organiser ? Qu'advient-il des avis formulés par les conseils ?

voor toegankelijkheid voor personen met een handicap of het beschikbare budget.

Het beleid van de gemeenten en het gewest moet gebouwen gemakkelijk en veilig toegankelijk maken voor personen met beperkte mobiliteit.

Enkele Brusselse gemeenten hebben een adviesraad voor personen met een handicap of voor ouderen, die de noden van de doelgroep analyseert en voorstellen formuleert. De stad Brussel geeft het voorbeeld met een dergelijke adviesraad van vertegenwoordigers van verenigingen die zich inzetten voor personen met een handicap, en van personen met een handicap.

Wat hebben de adviesraden of de overlegcommissies in de gemeenten kunnen realiseren?

Welke gemeenten blinken uit in de naleving van het VN-Verdrag Handicap?

Welke gemeenten hebben een raad of commissie? Wie stelt die samen? Hoeveel jaarlijkse vergaderingen moeten de raden organiseren? Wat gebeurt er met de adviezen?

Quand les autres communes vont-elles disposer d'un organe consultatif ? Comment se fait-il que ces communes tardent à créer un tel organe ?

1147 **M. Bernard Clerfayt, ministre.-** La décision de chaque commune de créer un conseil consultatif des aînés ou des personnes en situation de handicap ne doit pas être transmise à l'autorité de tutelle. C'est ainsi que l'ordonnance relative à la tutelle administrative est rédigée. Cette matière ne fait donc pas l'objet d'un examen particulier par les services administratifs que la Région organise, à savoir Bruxelles Pouvoirs locaux.

Pour répondre à votre question, mon cabinet a néanmoins recueilli quelques informations. Les conseils consultatifs des aînés sont régis par l'ordonnance du 27 juillet 2017 relative aux conseils consultatifs communaux des aînés, qui prévoit que la commune délibère de l'opportunité de créer un tel conseil. Les communes sont par conséquent libres d'organiser des conseils consultatifs dont les règles sortiraient du cadre de l'ordonnance. Une commune peut créer un conseil consultatif des seniors et l'organiser comme bon lui semble. Si elle l'appelle conseil consultatif des aînés, il sera conforme à l'ordonnance.

À l'heure actuelle, onze communes disposent d'un conseil consultatif des aînés : Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Evere, Koekelberg, Molenbeek-Saint-Jean, Schaerbeek, Uccle, la Ville de Bruxelles, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Pierre.

Le conseil consultatif remplit la mission de rendre, de sa propre initiative ou à la demande du conseil communal ou du collège des bourgmestre et échevins, des avis et propositions sur des politiques d'intérêt communal, pour autant qu'elles aient trait aux aînés. Lorsque le conseil communal ou le collège des bourgmestre et échevins s'écarte de l'avis du conseil consultatif, il doit justifier ce choix.

Le nombre de membres du conseil est impair et varie entre neuf et quinze, en fonction de la taille de la commune. Le conseil consultatif comprend des personnes inscrites au registre de la population de la commune : au moins cinq membres à titre individuel et quatre membres d'organisations compétentes en matière de politique des aînés. Le nombre de membres de la seconde catégorie ne peut être supérieur à celui de la première. La composition du conseil consultatif respecte la proportionnalité et la représentation linguistique du conseil communal. Il compte au moins un membre francophone et un néerlandophone, et est composé de membres du même sexe à hauteur de maximum les deux tiers. Il se réunit au moins quatre fois par an.

1149 Pour ce qui concerne les conseils consultatifs des personnes handicapées, voici ce que m'a communiqué Mme Ben Hamou, secrétaire d'État à l'Égalité des chances, dont ils relèvent. Ces conseils ne sont pas régis par une ordonnance. Chaque commune est libre d'en créer un si elle le désire. Cependant, l'action 8 du plan d'intégration du handistreaming dans les politiques publiques, impulsé par ma collègue et approuvé par le gouvernement en décembre dernier, tend à favoriser la mise

Wanneer zullen de andere gemeenten beschikken over een adviesraad? Hoe komt het dat sommige gemeenten talmen om zo'n orgaan op te richten?

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- Er geldt geen meldplicht voor de gemeenten inzake de oprichting van een adviesraad voor personen met een handicap of voor ouderen. Bovendien kunnen zij zelf de regels van dergelijke adviesraden vrij bepalen.

Dat neemt niet weg dat mijn administratie volgende gegevens kon verzamelen. Op het moment beschikken elf gemeenten over een ouderenraad. Hij brengt op eigen initiatief of op verzoek advies en voorstellen uit over gemeentelijke zaken die belangrijk zijn voor senioren. Indien het gemeentebestuur het advies niet volgt, moet hij die beslissing motiveren. Het aantal leden varieert volgens de omvang van de gemeente. Voor de samenstelling wordt rekening gehouden met de taalvertegenwoordiging met minstens een Franstalig en een Nederlandstalig lid en het genderevenwicht. De raad komt minstens vier keer per jaar bijeen.

De adviesraden voor personen met een handicap zijn niet onderworpen aan een ordonnantie. Het Plan voor de integratie van handistreaming in het overheidsbeleid stimuleert wel de oprichting van zo'n adviesraad in elke gemeente.

De cel Gelijke kansen van Brussel Plaatselijke Besturen (BPB) organiseert regelmatig ontmoetingen voor adviesraden

en œuvre du handistreaming au sein des communes bruxelloises par la mise en place d'un conseil consultatif des personnes en situation de handicap dans chaque commune bruxelloise.

Plus concrètement, la cellule de l'égalité des chances de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) organise régulièrement, depuis 2021, des rencontres interconseils consultatifs. Les communes qui n'en possèdent pas encore sont également conviées à ces réunions, ce qui leur permet de s'inscrire dans une dynamique d'émulation qui doit les inciter à mettre en place leur propre conseil consultatif. Pour faciliter encore plus la création de conseils consultatifs des personnes handicapées, BPL proposera, dès cette année, des modèles de statuts pour la mise en place d'un tel conseil, afin que chaque commune volontaire n'ait plus qu'à les adapter à sa propre situation.

À l'heure actuelle, dix communes en possèdent un : Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Etterbeek, Ixelles, Koekelberg, Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek, Uccle, la Ville de Bruxelles et Woluwe-Saint-Pierre. Le but est d'arriver à ce que chaque commune en possède un d'ici la fin de la mise en œuvre du plan handistreaming, soit 2025.

Ces conseils consultatifs ne prenant pas corps dans un texte législatif, chaque commune établit ses propres règles quant à sa composition et son fonctionnement, mais en général des règles très similaires sont d'application. Ils sont composés soit de membres issus d'associations qui représentent les intérêts des personnes handicapées, soit de membres à titre individuel (personnes handicapées ou proches, ou personnes qui peuvent faire valoir une certaine expertise quant à la thématique).

Les conseils se réunissent en moyenne trois à cinq fois par an. Ils rendent des avis sur demande ou de leur propre initiative à l'intention du conseil communal ou du collège des bourgmestre et échevins.

¹¹⁵¹ Il est difficile de donner une image des réalisations obtenues à la suite des avis de ces deux types de conseils, tant celles-ci sont diverses et variées, et dépendent des dynamiques de chaque commune. C'est d'autant plus le cas que les conseils ne sont pas tenus de faire part de ces réalisations à la Région.

Je peux néanmoins vous en donner quelques exemples : le conseil consultatif de la Ville de Bruxelles a rendu un avis sur le parcours pour personnes à mobilité réduite (PMR) aux Plaisirs d'hiver ; le conseil consultatif d'Uccle a donné un avis sur l'aménagement du nouveau bâtiment de la maison communale ; celui de Schaerbeek a participé à plusieurs projets visant à faciliter la vie quotidienne des personnes handicapées dans la commune, comme la prise en considération des PMR dans l'élaboration du plan communal de développement, l'accessibilité de l'hôtel communal et autres lieux publics, et le stationnement et la réservation d'emplacements pour les PMR.

Par conséquent et en vertu de l'autonomie communale, il appartient à chaque commune de décider de créer des conseils consultatifs, d'en établir des règles qui leur soient propres et

en gemeenten om hen aan te moedigen een adviesraad op te richten. BPB stelt ook modelstatuten ter beschikking.

Op het moment tellen tien gemeenten een adviesraad. De bedoeling is dat tegen 2025 elke gemeente er een heeft.

Elke gemeente stelt weliswaar zeer vergelijkbare regels op voor de samenstelling en de werking. De adviesraden bestaan uit vertegenwoordigers van verenigingen en betrokken burgers. Ze komen enkele keren per jaar bijeen, en brengen op verzoek of op eigen initiatief advies uit aan het gemeentebestuur.

Aangezien die raden niet verplicht zijn informatie mee te delen aan het gewest, kunnen we moeilijk een algemeen beeld geven van hun realisaties, die onderling erg verschillen.

Enkele voorbeelden zijn adviezen over de toegankelijkheid van Winterpret, de toegang tot een nieuw gemeentehuis en voorbehouden parkeerplaatsen voor personen met een beperking.

Hoewel het gewest de adviesraden aanmoedigt en ondersteunt, blijft het een vrijwillig initiatief van de gemeente zelf.

de mettre à disposition les moyens qu'elles jugent nécessaires. Si elles décident d'en faire usage, elles peuvent se baser sur l'ordonnance qui encadre l'un des cas. Quoi qu'il en soit, cela reste une initiative volontaire, même si elle est encadrée ou encouragée par la Région sur certains aspects.

1153 **M. Jamal Ikazban (PS).**— Certaines communes l'appellent conseil consultatif des aînés, d'autres, conseil consultatif de la personne porteuse de handicap, parfois même conseil de la diversité. Bien que je tiennne autant que vous à l'autonomie communale, je constate qu'une question parlementaire a déjà le mérite de permettre à un ministre d'aller puiser des informations sur ce qu'il se passe dans les dix-neuf communes.

Je pense aussi et surtout que l'inclusion des personnes en situation de handicap doit être une compétence transversale. Si nous voulons réellement une société inclusive, nous devons faire évoluer les mentalités et changer notre façon de réfléchir. En fin de réponse, vous avez cité quelques beaux exemples où l'on a tenu compte des avis rendus, lors du réaménagement d'un bâtiment ou de l'organisation d'un événement.

(Remarques de M. Clerfayt, ministre)

La Région reste compétente en matière de diversité, en matière d'inclusion et d'intégration, ainsi qu'en matière de recrutement de personnes porteuses de handicap. Nous avons même voté une ordonnance imposant l'engagement de personnes en situation de handicap ou des collaborations avec les entreprises de travail adapté. Nous détenons donc de grandes compétences, même face à l'autonomie communale.

De plus, je ne doute pas que, dans les dix-neuf communes, des personnes sont sensibles à ces problématiques. Malgré l'autonomie locale, qui existe à juste titre, la Région peut émettre des règlements de subventionnement pour la rénovation ou l'aménagement de l'entrée d'une administration communale ou d'espaces publics, par exemple, et conditionner les subventions à cette garantie que nous devons aux personnes porteuses de handicap.

1157 Comme je l'ai dit dans mon intervention, certaines personnes porteuses de handicap sont à mobilité réduite à vie, tandis que d'autres citoyens rencontrent des difficultés à un moment donné de leur existence.

Vous utilisez souvent l'expression « transmettre les bonnes pratiques ». Il est important que la Région soit en mesure de transmettre les bonnes pratiques aux dix-neuf communes, car bonnes pratiques, il y a.

- L'incident est clos.

1161 **QUESTION ORALE DE M. AHMED MOUHSSIN**

1161 **à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la**

De heer Jamal Ikazban (PS) *(in het Frans).*— Het voordeel van een parlementaire vraag is dat een minister informatie in de negentien gemeenten kan opvragen.

Inclusie van personen met een handicap moet een transversale bevoegdheid zijn. Willen we een inclusieve samenleving, dan moeten we onze denkwijzen veranderen.

(Opmerkingen van minister Clerfayt)

Natuurlijk respecteer ik de gemeentelijke autonomie, zoals u, maar daartegenover staat dat het gewest bevoegdheden heeft inzake diversiteit, inclusie en integratie en tewerkstelling van personen met een handicap. Het kan dus de toekenning van subsidies afhankelijk maken van de toegankelijkheid voor personen met een handicap of subsidies verlenen voor de verbetering van de toegang tot de openbare ruimte.

Op die manier zal het gewest de gemeenten goede praktijken aanleren.

- Het incident is gesloten.

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER AHMED MOUHSSIN

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en

Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

¹¹⁶¹ **concernant l'utilisation de la méthode « facile à lire et à comprendre » dans les communes bruxelloises.**

betreffende het opstellen van makkelijk leesbare en begrijpelijke documenten door de Brusselse gemeenten.

¹¹⁶³ **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Le Bruxellois doit avoir accès à l'information et à ses droits pour pouvoir participer pleinement à la société. Cependant, aujourd'hui encore, beaucoup d'outils et de services publics bruxellois ne sont pas accessibles aux personnes avec des difficultés de compréhension. Voter, signer un contrat, lire la presse, se soigner ou se former représentent encore trop souvent des défis au quotidien pour les personnes en situation de handicap intellectuel et les personnes illettrées ou n'ayant pas le français comme langue maternelle.

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Overheidscommunicatie is al te vaak onbegrijpelijk voor personen met een verstandelijke beperking, analfabeten of anderstalige personen. Met de methode facile à lire et à comprendre (FALC) van de vzw Inclusion wordt informatie eenvoudiger en duidelijker verwoord, iets waar iedereen die moeite heeft met de Franse taal, zijn voordeel mee doet. Een FALC-tekst is begrijpelijk voor personen met een verstandelijke handicap.*

Le facile à lire et à comprendre (FALC) est une méthode qui a pour but de traduire un langage classique en un langage simplifié. Le FALC permet de rendre l'information plus simple et plus claire, et est ainsi utile à tout le monde, notamment aux personnes en situation de handicap, dyslexiques, âgées ou maîtrisant mal la langue française. Pour qu'un texte ou tout support de communication soit reconnu comme étant FALC, il doit avoir été lu et compris par des personnes en situation de handicap intellectuel. Cette méthode est mise en place par l'ASBL Inclusion.

¹¹⁶⁵ Cette méthode propose des règles à respecter pour expliquer simplement des informations et organiser un document. Si ces règles sont bien respectées, le document reçoit le logo FALC créé par Inclusion Europe.

Het is belangrijk dat FALC een ruimere toepassing krijgt, want daardoor krijgt wie minder snel begrijpt, toegang tot noodzakelijke informatie.

L'élargissement de l'utilisation de ce langage est primordial, car il permet aux citoyens en situation de handicap et aux autres personnes ayant des difficultés avec la lecture d'avoir accès à l'information nécessaire à leur vie quotidienne.

Het College van de Franse Gemeenschapscommissie heeft FALC.be van vzw Inclusion in 2021 erkend om teksten in FALC te vertalen, personen met een verstandelijke handicap op te leiden tot proeflezer en het grote publiek bewust te maken van het gebruik van FALC. Bovendien kunnen gemeenten conform het Plan voor de integratie van handistreaming in het overheidsbeleid een beroep doen op het Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles om hun personeel een FALC-opleiding te bieden.

À Bruxelles, le service FALC.be créé par l'ASBL Inclusion a été agréé par le gouvernement francophone bruxellois en 2021 pour remplir trois missions :

- traduire des textes en FALC ;
- former des personnes en situation de handicap intellectuel au rôle de relecteur ;
- sensibiliser le grand public à la pratique du FALC.

Zijn er al Brusselse gemeenten die FALC gebruiken om administratieve documenten te vereenvoudigen? Welke gemeenten hebben al een beroep gedaan op FALC.be?

Toute personne, organisme ou association peut faire une demande de traduction ou d'interprétation au service FALC.be.

Zijn er gemeenten die al FALC-opleidingen hebben georganiseerd? Welke steun krijgen ze van het gewest?

Au sein du plan d'intégration du handistreaming dans les politiques publiques, à destination des pouvoirs locaux, il est également prévu que les communes le souhaitant peuvent faire appel au Collectif accessibilité Wallonie-Bruxelles, qui fédère une vingtaine d'associations représentatives de personnes

handicapées et des associations expertes en accessibilité, afin de former leur personnel au FALC.

Je souhaiterais en savoir plus concernant la généralisation du FALC au sein des communes bruxelloises, dans le but d'assurer une information accessible au plus grand nombre de leurs habitants.

Des communes bruxelloises utilisent-elles déjà le FALC pour traduire les documents administratifs communaux ? Quelles communes ont-elles déjà fait appel au service FALC.be développé par l'ASBL Inclusion ?

Des formations spécifiques ont-elles été organisées au sein de certaines communes pour le personnel afin de disposer de traducteurs et relecteurs de FALC ?

Quel(s) soutien(s) le pouvoir de tutelle offre-t-il aux communes souhaitant mettre en place le FALC ?

Ces questions s'inscrivent dans l'approche intégrée du handicap, qui implique que l'on dispose de données au niveau régional pour analyser les politiques à mettre en œuvre et soutenir.

1167 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- L'utilisation de la méthode « facile à lire et à comprendre » (FALC) dans les communes bruxelloises concerne l'égalité des chances dans les communes et est gérée de manière transversale par la secrétaire d'État, Mme Ben Hamou, qui m'a transmis ses éléments de réponse. Pour la prochaine fois, je vous invite à lui adresser directement les questions qui concernent l'inclusion des citoyens en situation de handicap et toutes les questions relatives à l'égalité des chances dans les communes de manière générale.

En ce qui concerne la mise en œuvre de l'approche intégrée du handicap (handistreaming) dans les communes, la Région a une compétence d'impulsion. Les communes ne sont donc pas tenues de communiquer à la Région leurs initiatives en la matière. Une enquête auprès des communes a cependant été réalisée afin d'obtenir des données dans le temps dévolu à la réponse à votre question parlementaire.

La commune d'Anderlecht a formé un groupe de traducteurs de FALC, grâce à un subside obtenu de Bruxelles Pouvoirs locaux (BPL) en 2021. Ainsi, la commune achève en ce moment les adaptations ou traductions du contrat de travail, des démarches auprès du service de l'état civil et de la population ainsi que la convention et le règlement d'ordre intérieur du service d'habitat accompagné.

La commune d'Ixelles vient, quant à elle, de terminer la formation en FALC d'un membre de son personnel et va bientôt entreprendre une démarche d'adaptation de documents administratifs. Elle va également mettre sur pied un groupe de travail pour la réalisation d'une vidéo de présentation de la commune à destination des personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme et en situation de handicap intellectuel.

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Het gebruik van de FALC-methode heeft te maken met gelijke kansen in de gemeenten, waarvoor staatssecretaris Ben Hamou bevoegd is.*

Ziehier haar antwoord. Aangezien de gemeenten autonoom beslissen over handistreaming in hun beleid, hoeven ze initiatieven ter zake niet aan het gewest te melden. Staatssecretaris Hamou heeft wel volgende informatie verzameld. De gemeente Anderlecht heeft een groep FALC-vertalers opgeleid met een subsidie van Brussel Plaatselijke Besturen (BPB). De gemeente werkt momenteel aan de vertaling van het arbeidscontract en documenten van de burgerlijke stand, de dienst bevolking, de conventie en het reglement van interne orde van de dienst begeleid wonen.

Een medewerker van de gemeente Elsene heeft net zijn FALC-opleiding afgerond en begint binnenkort met de aanpassing van administratieve documenten. Er komt ook een video om de gemeente te presenteren aan mensen met autismespectrumstoornis of een verstandelijke handicap.

De gemeente Schaarbeek heeft vorig jaar een openbare aanbesteding gedaan om de gemeentelijke website te vertalen.

Andere gemeenten hebben onvoldoende informatie doorgegeven.

Voorts heeft BPB vorig jaar een opleiding tot handistreamingreferent voor de gemeenten georganiseerd.

La commune de Schaerbeek a lancé un marché public l'an dernier pour demander la traduction de pages de son site internet. Elle est passée par l'ASBL Inclusion et le service que vous avez mentionné dans votre question.

Les autres communes n'ont pas communiqué d'informations suffisantes dans les délais requis.

Au-delà de ceci, BPL a organisé en 2022 une formation à destination des communes visant à former des référents handistreaming. Cette formation très complète de six jours vise à former un point de contact unique, soit des personnes référentes qui centralisent la gestion de tous les aspects du handicap au sein de l'administration communale.

1169 Cette année, BPL organise également une formation à l'accueil des personnes en situation de handicap, qui est ouverte à deux agents en contact direct avec le public de chaque commune (état civil, population, etc.).

Par ailleurs, equal.brussels travaille actuellement à la rédaction d'un guide de communication inclusive qui traitera notamment du FALC. Celui-ci sera bien entendu diffusé aux communes bruxelloises.

1171 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Sur le fond, je vous remercie, mais sur la forme, je ne partage pas votre point de vue. Dans le cadre d'une approche de handistreaming, il appartient bien au ministre chargé des Pouvoirs locaux de répondre lorsque ces derniers sont concernés. Je crois que les services du Parlement ont eu raison d'orienter ma question vers cette commission. J'aurais tort de ne pas vous interpellier alors que je reçois d'aussi bonnes réponses !

Je me réjouis en tout cas que le FALC se diffuse lentement mais sûrement. Ainsi, l'ASBL Inclusion a été agréée en 2021 et une belle dynamique se dessine dans les différentes communes. Les élections locales de 2024 approchent et de nombreux citoyens y participeront. On gagnerait du temps si les documents transmis aux communes pour leur permettre d'informer les électeurs étaient déjà traduits en FALC en amont. Le public touché n'en serait que plus large.

Avant d'interpeller M. Vervoort à la Cocof, j'avais creusé le sujet. J'ai ainsi appris que l'Allemagne est le pays où le FALC est le plus utilisé. Là-bas, lorsque l'administration envoie un document, elle propose à qui le souhaite de le recevoir en FALC la fois suivante. On a constaté que de plus en plus d'Allemands le demandent, même s'ils ne sont pas porteurs d'un handicap intellectuel, parce que ce type de document va droit au but.

1173 On pourrait donc même envisager d'en faire un outil pour l'ensemble des citoyens. Par exemple, nous recevons parfois une communication du secrétaire de notre commission, et parce que nous la lisons mal, nous croyons que notre prochaine réunion a été annulée. Peut-être que si elle était rédigée en FALC, nous la lirions mieux !

Dit jaar organiseert de BPB ook een opleiding in het onthaal van mensen met een handicap, waaraan per gemeente twee medewerkers kunnen deelnemen.

Equal.brussels werkt aan een gids voor inclusieve communicatie dankzij FALC, die onder de gemeenten wordt verdeeld.

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Ik deel uw mening niet. Als het over handistreaming in de gemeenten gaat, is het wel degelijk de minister van Lokale Besturen, die vragen moet beantwoorden.*

Het verheugt me dat FALC langzaam maar zeker ingang vindt bij de gemeenten, zeker nu de gemeenteraadsverkiezingen van 2024 eraan komen.

Blijkbaar is Duitsland al het verst gevorderd met het gebruik van FALC. Wie er een document van de overheid ontvangt, krijgt ook het voorstel om het volgende keer in FALC te krijgen en dat slaat aan, want ook mensen zonder verstandelijke handicap gaan erop in.

We zouden kunnen overwegen om de methode voor de hele bevolking in te zetten, inclusief onszelf om foutieve lectuur van boodschappen van het commissiesecretariaat te vermijden.

1175 **M. Bernard Clerfayt, ministre.-** Je n'émettrai pas d'opinion sur la question de savoir si les membres de la commission sont atteints d'un handicap justifiant l'usage du FALC.

(Rires)

Je prends acte de vos considérations sur le bon endroit où poser la bonne question. Le gouvernement a organisé ses travaux et ses compétences, en attribuant à Mme Ben Hamou la compétence sur le service de l'Égalité des chances au sein de BPL. Celui-ci ne relève donc pas de ma responsabilité. Cela ne veut pas dire que je ne m'en préoccupe pas, ni que je n'ai pas de plaisir à répondre à vos questions, mais que je n'ai pas de pouvoir d'instruction ni d'injonction à l'égard de ce service. Le gouvernement s'est organisé de cette manière et est libre de le faire, indépendamment des considérations que le Parlement émet à ce sujet.

- *L'incident est clos.*

1181 **QUESTION ORALE DE M. AHMED MOUHSSIN**

1181 **à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,**

1181 **concernant l'autorisation des inhumations avec linceul au sein des communes bruxelloises.**

1183 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).-** Le 28 novembre 2018, une ordonnance sur les funérailles et sépultures a été adoptée, élargissant les modes de sépulture possibles en prévoyant, en son article 18, les modes suivants : inhumation, dispersion ou conservation des cendres après crémation et tout autre mode de sépulture fixé par le gouvernement.

En décembre 2018, un arrêté fixant les conditions auxquelles doivent répondre les autres enveloppes d'ensevelissement que le cercueil, comme le linceul, a été adopté.

À Bruxelles, en 2019, le choix du linceul dans le cadre d'une inhumation a été fait une quarantaine de fois, ce qui représentait alors 10 % des inhumations du cimetière multiconfessionnel.

L'ordonnance de 2018 était le résultat d'un travail de longue haleine et représentait une grande avancée. L'autorisation d'être enterré dans un linceul rencontrait un double objectif : respecter les dernières volontés de citoyens musulmans et juifs qui souhaitaient que le linceul redevienne autorisé, et introduire une approche plus écologique de nos pratiques funéraires.

Cependant, quatre ans après l'adoption de cette ordonnance, il apparaît de notre retour du terrain que les entrepreneurs de pompes funèbres ne proposent que très rarement l'alternative du

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Ik doe geen uitspraken over mogelijke handicaps van commissieleden die het gebruik van FALC zouden rechtvaardigen.*

(Gelach)

De regering heeft staatssecretaris Ben Hamou bevoegd gemaakt voor Gelijke Kansen bij BPB. Daardoor vallen ze niet onder mijn bevoegdheid. Dat wil niet zeggen dat de materie me niet interesseert, maar ik kan ter zake geen instructies geven.

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER AHMED MOUHSSIN

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de toestemming om in een lijkwade begraven te worden in de Brusselse gemeenten.

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *De ordonnantie van 28 november 2018 en het uitvoeringsbesluit van december 2018 maken het gebruik van de lijkwade in het Brussels Gewest mogelijk.*

In 2019 werd een veertigtal keer van die mogelijkheid gebruikgemaakt, wat overeenkomt met 10% van de begrafenissen op de multiconfessionele begraafplaats. Toch blijken slechts weinig begrafenisondernemers die mogelijkheid aan te bieden, omdat ze niet in alle gemeenten aanvaard wordt.

linceul dans leur catalogue, notamment parce que cette pratique n'est pas acceptée dans toutes les communes.

1185 Une de nos personnes-ressources en matière d'inhumation a établi un sondage auprès des dix-neuf communes et cimetières. À la question « Autorisez-vous l'inhumation en linceul ? », les réponses ont été :

- « À voir » : Evere, Ixelles, Watermael-Boitsfort ;

- « Bientôt » : Schaerbeek ;

- « Oui » : Molenbeek-Saint-Jean ;

- « Non » : toutes les autres communes.

Nous regrettons sincèrement que la légalisation du linceul rencontre des obstacles sur le terrain. En effet, de nombreux citoyens ne la connaissent pas ou attribuent la présence de linceuls uniquement à un cadre religieux. Or, la valeur ajoutée sur le plan environnemental et ses bénéfices économiques pour les proches des personnes décédées ne sont pas négligeables.

En réponse à ma question sur le sujet, le 17 décembre 2019 en commission des Affaires intérieures, le ministre-président Rudi Vervoort m'avait indiqué qu'un groupe de travail interrégional planchait sur les questions incluant l'humusation et l'inhumation par linceul. C'est un lieu important pour l'évaluation de la mise en application de l'ordonnance. Nous pensons nécessaire de remédier à ces obstacles afin que la législation soit appliquée et que les citoyens puissent avoir le choix de leur mode de sépulture sur tout le territoire de la Région.

Quelles analyses de la situation ont été faites par le groupe de travail interrégional concernant la mise en œuvre de l'inhumation dans un linceul au sein de la Région ?

Quels obstacles avez-vous identifiés concernant la mise en œuvre de l'ordonnance et de l'arrêté de 2018 ?

Avez-vous reçu des plaintes relatives à l'interdiction d'inhumation dans un linceul par des communes ? Si oui, lesquelles ?

Comment les initiatives visant à informer les Bruxellois de la possibilité d'utiliser un linceul sont-elles communiquées ?

Quelles concertations portant sur les inhumations en linceul ont-elles eu lieu entre les communes, cimetières et entrepreneurs de pompes funèbres ?

1187 **M. Bernard Clerfayt, ministre.** - Tout d'abord, je tiens à préciser que les résultats de votre enquête ont surpris la cellule funérailles et sépultures de Bruxelles Pouvoirs locaux. Celle-ci a contacté les communes, et les résultats préliminaires de son enquête diffèrent des vôtres.

Ik betreur dat. Te veel mensen kennen de lijkwade niet of associëren ze uitsluitend met een religieuze context, maar ze biedt ook heel wat ecologische en economische voordelen.

In december 2019 gaf minister-president Vervoort aan dat een interregionale werkgroep zich over de kwestie boog. De obstakels moeten worden weggewerkt, zodat de wetgeving kan worden toegepast en de burgers in heel het gewest voor de lijkwade kunnen kiezen.

Hoe analyseert de werkgroep de situatie? Welke obstakels heeft hij vastgesteld? Hebt u klachten ontvangen over het feit dat het gebruik van een lijkwade niet werd toegestaan? Hoe worden de Brusselaars geïnformeerd over de mogelijkheid om een lijkwade te gebruiken? Welk overleg hebt u met de gemeenten, de begraafplaatsen en de begrafenisondernemers hierover?

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans). - Volgens een enquête van Brussel Plaatselijke Besturen staan dertien gemeenten (van de veertien die gereageerd hebben) de lijkwade toe, al hebben de meeste tot nu toe geen aanvraag daarvoor ontvangen.

Treize des quatorze communes qui ont répondu officiellement autorisent l'inhumation dans un linceul, bien que la majorité d'entre elles n'aient reçu aucune demande en ce sens jusqu'à présent.

Le groupe de travail interrégional sur les écofunérailles avance actuellement sur la question de la possibilité de faire développer un matériau biodégradable pour les housses d'ensevelissement.

Comme je vous le disais il y a quelques instants, à ce jour, la plupart des communes n'ont pas reçu de demande pour l'inhumation d'une dépouille dans un linceul. Cependant, certaines d'entre elles ont indiqué que ce type d'inhumation nécessite une approche différente de l'inhumation traditionnelle dans un cercueil.

Tout d'abord, elles ont noté que la plupart des fossoyeurs n'ont aucune expérience de la manipulation d'un corps enveloppé dans un linceul, qui entraîne évidemment un autre type de contrainte psychosociale que la manipulation d'un cercueil.

Un corps enveloppé dans un simple linceul est également moins stable qu'un cercueil lorsqu'il est descendu dans la tombe. Bien qu'une planche de stabilisation soit souvent utilisée, certaines communes exigent encore que les personnes qualifiées pour procéder aux funérailles signent une décharge de responsabilité ou que l'entreprise de pompes funèbres descende elle-même la dépouille dans la tombe.

¹¹⁸⁹ Un dernier obstacle possible est que, étant donné que les linceuls et autres housses d'ensevelissement, ainsi que les planches de stabilisation, doivent répondre à un certain nombre de conditions techniques, un certificat de conformité peut être exigé à la fois pour le linceul et pour la planche de stabilisation, si cette dernière est enterrée avec le corps.

À ce jour, mon administration n'a reçu aucune plainte ou signalement particulier à ce sujet, mais des réflexions sont en cours.

Le seul problème qui est apparu récemment est que le cimetière de la commune d'Auderghem est aux prises avec une colonie de renards, de sorte qu'il est actuellement fortement déconseillé d'enterrer dans un linceul, jusqu'à ce qu'il soit remédié au problème.

Bien que l'administration Bruxelles Pouvoirs locaux ne dispose pas de ce type de renseignements, je peux vous informer qu'en ce qui concerne les citoyens, le premier contact en matière funéraire se fait avec l'entrepreneur de pompes funèbres, qui est généralement très bien informé de ce qui est possible et de ce qui ne l'est pas.

Les communes ont la possibilité d'informer les citoyens sur leurs sites web, ainsi que par le biais des règlements de leurs cimetières.

De interregionale werkgroep zoekt momenteel de mogelijkheid van een biologisch afbreekbaar materiaal voor de lijkwaden.

De gemeenten waarin de lijkwade wel al gebruikt werd, geven aan dat daarvoor een niet-traditionele aanpak nodig is. Om te beginnen, hebben de meeste grafdelvers geen ervaring met die manier van begraven, die technisch moeilijker en psychologisch meer belastend is. Daarom eisen veel gemeenten dat de begrafenisondernemers daar zelf voor instaan en moet het gebruikte materiaal aan heel wat technische vereisten voldoen.

Tot nu toe heeft de administratie geen enkele klacht ontvangen. Het enige probleem op het moment is dat de begraafplaats van Oudergem geplaagd wordt door vossen, zodat de gemeente voorlopig afraadt om lijkwaden te gebruiken.

Overigens hebben de nabestaanden van overledenen hun eerste contact daarover meestal met een begrafenisondernemer en die is normaal gezien heel goed op de hoogte van wat al dan niet mogelijk is. Daarnaast kunnen de gemeenten de burgers informeren via hun website en wil de bevoegde cel de gemeenten ook een soort vademecum aanbieden over de informatie aan de burgers in geval van een overlijden. Voor we op grote schaal over de mogelijkheid communiceren, moeten alle praktische kwesties echter opgelost zijn.

Van een eventueel overleg tussen de gemeenten, de begraafplaatsen en de begrafenisondernemers is BPB niet op de hoogte.

En outre, la cellule funéraires et sépultures a l'intention de proposer aux communes une sorte de vade-mecum, pour informer les citoyens des démarches à suivre en cas de décès. Certains éléments de l'ordonnance, comme la possibilité d'être inhumé en linceul, feront partie intégrante de ce vade-mecum.

Bruxelles Pouvoirs locaux ne dispose d'aucune information sur les concertations éventuelles qui auraient pu avoir lieu entre les communes, cimetières et entrepreneurs de pompes funèbres concernant les inhumations en linceul.

Cette question fait l'objet de réflexions, soulève des questions pratiques très concrètes qui doivent être réglées avant d'autoriser ces dispositions et d'en faire une large publicité. L'intention est réelle, mais il faut avancer sur tous les aspects pratiques et concrets de ce mode d'inhumation.

1191 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- La mise en œuvre dans l'ensemble des cimetières de l'inhumation dans un linceul est importante pour des raisons environnementales et nous devons y travailler.

Je suis en tout cas heureux que les communes aient répondu à la cellule funéraires et sépultures de Bruxelles Pouvoirs locaux. Sur quatorze communes, treize autoriseraient donc le linceul.

1191 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Il vaut mieux me demander les détails chiffrés dans une question écrite.

1191 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Je le ferai. Et j'espère que les cinq communes qui n'ont pas réagi seront relancées pour que l'ensemble des entreprises de pompes funèbres soient correctement informées des préférences de chaque commune. La situation a peut-être évolué depuis que j'ai été interpellé par un responsable d'une entreprise de pompes funèbres. La réflexion se sera cristallisée autour d'un oui au moment où l'administration a rappelé les règles. J'en suis heureux.

En revanche, je m'étonne des réticences de la commune d'Auderghem, basées sur l'idée qu'un renard pourrait creuser pour déterrer le cadavre dans son linceul, à 1,50 m de profondeur. Sur quelles bases scientifiques s'appuie ce raisonnement ? J'ai interrogé des experts sur les risques de ce type, dans le cadre de projets d'humusation - où le corps n'est pas enterré - et ils m'ont assuré qu'il s'agissait de craintes infondées.

En tout cas, merci de m'avoir rassuré sur le fait que les pratiques évoluent dans le bon sens.

1195 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Cela prouve que, comme le prescrit l'ordonnance, il faut que les méthodes alternatives d'inhumation soient approuvées par le gouvernement. Les services locaux souhaitent un cadre complet qui gère tous les aspects de l'inhumation dans un linceul, notamment l'aspect psychologique pour le personnel concerné. D'autant que les pays dans lesquels elle est pratiquée ont l'habitude d'enterrer très rapidement, alors que les délais sont parfois plus longs chez nous. Cela soulève des tonnes de questions pratiques qui

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Het stemt mij tevreden dat dertien op veertien gemeenten de lijkwade toestaan.*

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Over de cijfers uit de enquête kunt u mij een schriftelijke vraag stellen.*

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Hopelijk zult u ook de vijf overige gemeenten aanporren, maar het is alvast goed dat de situatie geëvolueerd schijnt te zijn, sinds ik hierover aangesproken werd door een begrafenisondernemer.*

Ik vind het wel vreemd dat de gemeente Oudergem de lijkwaden afraadt wegens een vossenplaag. Kan een vos wel zo diep graven? Volgens de experts die ik geraadpleegd heb, zou er geen enkel probleem zijn.

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *De plaatselijke diensten willen een volledig kader waarin alle aspecten van het begraven met de lijkwade geregeld zijn, ook de psychologische aspecten. Bij ons verloopt er vaak immers meer tijd tussen overlijden en begravenis dan in de landen waar de lijkwade gebruikelijk is en dat leidt tot heel wat praktische kwesties, die afdoende geregeld moeten worden.*

doivent être bien encadrées pour rassurer chacune des parties, tant les familles demanderesse que les pompes funèbres et les fossoyeurs communaux. Le travail de réflexion doit se poursuivre.

- *L'incident est clos.*

QUESTION ORALE DE M. AHMED MOUHSSIN

à M. Bernard Clerfayt, ministre du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi et de la Formation professionnelle, de la Transition numérique, des Pouvoirs locaux et du Bien-être animal,

concernant les modifications de la nouvelle loi communale.

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo). - Dans son accord de majorité, le gouvernement s'est engagé à continuer, sous cette législature, à moderniser les textes en vigueur concernant les pouvoirs locaux : « À cette fin, le gouvernement réalisera une codification de la législation applicable aux pouvoirs locaux bruxellois (tutelle, nouvelle loi communale, obligations de publicité, participation citoyenne, etc.). Ce code s'étendra aux règles de gouvernance (transparence, statut des mandataires, incompatibilités, etc.) et de déontologie (conflits d'intérêts, etc.), qui seront harmonisées et renforcées. Une série de modifications devront être apportées en amont à divers textes, parmi lesquels la nouvelle loi communale, l'ordonnance modes de gestion ou les règles fixant la tutelle administrative. »

Depuis le début de la législature, vous avez apporté plusieurs modifications à la nouvelle loi communale, et ce en plusieurs salves. La première avait pour objet des propositions faites par des secrétaires communaux, la deuxième, des aménagements techniques rendus nécessaires par la pandémie, et la troisième, les points énoncés dans l'accord de majorité. La dernière modification concernait la gouvernance locale.

Le 5 juillet dernier, en commission des Affaires intérieures, je vous avais questionné pour vous faire part de mon inquiétude face au retard pris sur les autres thématiques et à ses conséquences sur quelques dispositions importantes pour la démocratie locale, par exemple les consultations populaires. Vous m'aviez répondu que votre administration finalisait un inventaire des articles de la nouvelle loi communale susceptibles de modifications, en plus de celles déjà apportées par les dernières ordonnances.

Outre le recensement des articles concernés, l'inventaire en question devait être accompagné de l'exposé de la problématique à l'origine du projet de révision et d'une première analyse juridique. Les dispositions figurant dans l'inventaire concernent soit des points causant des difficultés rapportées par les communes, soit des problématiques abordées lors de questions parlementaires, soit encore des situations qu'il faut régler et à propos desquelles la Flandre et la Wallonie ont légiféré, contrairement à la Région bruxelloise. Elles concernent

- *Het incident is gesloten.*

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER AHMED MOUHSSIN

aan de heer Bernard Clerfayt, minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering, belast met Werk en Beroepsopleiding, Digitalisering, Plaatselijke Besturen en Dierenwelzijn,

betreffende de wijziging van de Nieuwe Gemeentewet.

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) *(in het Frans).* - De meerderheid heeft zich er in het regeerakkoord toe verbonden om de wetgeving op de plaatselijke besturen te moderniseren. De regels inzake goed bestuur en deontologie zouden geharmoniseerd en versterkt worden.

U hebt sinds het begin van de regeerperiode verschillende wijzigingen aangebracht aan de Nieuwe Gemeentewet, namelijk in verband met de voorstellen van de gemeentesecretarissen, het beheer van de pandemie en bepaalde aspecten van goed bestuur.

Op 5 juli 2022 ondervroeg ik u over de vertraging bij de resterende kwesties. U zei toen dat de administratie de laatste hand legde aan een inventaris van de artikelen uit de Nieuwe Gemeentewet die in aanmerking komen voor een aanpassing.

Die inventaris zou vergezeld gaan van een eerste juridische analyse van de knelpunten. Het gaat om problemen die de gemeenten zelf gemeld hebben, die aan bod kwamen in parlementaire vragen of die al weggewerkt zijn in Vlaanderen of Wallonië.

également l'une ou l'autre modification technique à apporter, qui remonte du terrain via Brulocalis ou d'autres canaux.

1205 Vous nous faisiez savoir que, dès que vous seriez en possession de cette analyse, une évaluation serait réalisée, autant sur l'opportunité de procéder aux modifications envisagées, que sur celle de consulter à nouveau les communes ou Brulocalis à propos des modalités proposées, ou encore sur celle d'organiser le débat dans le cadre des états généraux bruxellois.

Vous rappeliez que, sans doute, certaines propositions seraient immédiatement dirigées vers le Parlement pour une modification rapide.

L'administration a-t-elle finalisé l'inventaire des articles de la nouvelle loi communale qui sont susceptibles de modifications ? Cette liste est-elle disponible ?

L'inventaire, accompagné de l'exposé de la problématique à l'origine du projet de révision et d'une première analyse juridique, a-t-il fait l'objet d'une publicité ? À la suite de cette analyse, une évaluation a-t-elle été réalisée sur l'opportunité de procéder aux modifications envisagées ?

Avez-vous consulté à nouveau les communes ou Brulocalis à propos des modalités proposées, et quels étaient leurs retours ?

1207 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- En guise de préambule, j'aimerais formuler deux remarques. La première, c'est que l'accord de gouvernement auquel vous faites référence n'avait malheureusement pas prévu le Covid-19. Y étaient clairement inscrits la volonté de procéder à une réforme concrète et pratique sur quelques points précis fixés dans la déclaration de politique régionale, ainsi que le souhait d'élaborer les états généraux. Ceux-ci ont été freinés par la crise sanitaire, et sont aujourd'hui en cours.

L'étape suivante était la codification de la législation applicable aux pouvoirs locaux bruxellois. La crise sanitaire a bouleversé le calendrier initial tel que nous l'avions imaginé, dans une période où nous n'anticipions pas la pandémie.

La deuxième remarque est qu'il faut rappeler que si la Flandre et la Wallonie ont pu réformer il y a quelques années le cadre global du fonctionnement des pouvoirs locaux, la matière des pouvoirs locaux est un peu plus chargée sur le plan communautaire à Bruxelles, et le contexte quelque peu différent.

Nous tentons à présent de rattraper le temps perdu par la pandémie, de clarifier le débat sur lequel la société civile bruxelloise est invitée à se pencher, pour pouvoir remettre avec les experts des propositions et suggestions au monde politique bruxellois.

Il faut également rajouter à votre énumération que nous avons modifié quelques aspects des dispositions de contrôle sur les ASBL. Nous avons adapté et rendu plus pratiques les modalités à

Op basis van die inventaris zou u een evaluatie laten maken om te onderzoeken of bepaalde wijzigingen nuttig zouden zijn en of de gemeenten opnieuw geraadpleegd moesten worden. Sommige voorstellen werden meteen naar het parlement gestuurd voor een snelle aanpassing.

Is de inventaris klaar en beschikbaar? Is de evaluatie van het nut van de wijzigingen uitgevoerd? Hebt u opnieuw de gemeenten geraadpleegd? Met welke resultaten?

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Ik wil beginnen met twee opmerkingen. Om te beginnen hield het regeerakkoord natuurlijk geen rekening met de pandemie, die heel wat plannen ernstig vertraagd heeft. Ten tweede is de situatie in Brussel niet te vergelijken met die in Vlaanderen en Wallonië. De institutionele context is hier ingewikkelder.*

Aan de lijst van wijzigingen die u opsomde, wil ik nog toevoegen dat we de controlemaatregelen met betrekking tot de gemeentelijke vzw's efficiënter gemaakt hebben.

cet égard, pour répondre à des situations concrètes et rendre plus effectifs les contrôles sur les ASBL communales.

¹²⁰⁹ Mon administration a effectivement dressé un inventaire des articles de la nouvelle loi communale pour lesquels une modification est souhaitable. Il s'agit des articles suivants :

- l'article 21 : la suppression du « costume » des bourgmestres et des échevins, étant donné que, dans la pratique, l'écharpe est leur seul insigne officiel et qu'il n'y a pas d'autre obligation en matière de tenue officielle ;

- un article 21bis sera inséré, qui établira les modalités selon lesquelles le conseil communal fixe, en début de législature communale, les règles et principes relatifs au personnel des cabinets des bourgmestre et échevins ;

- les articles 82 et 83 seront revus afin de préciser les règles de procédure relatives aux sanctions infligées aux bourgmestres et aux échevins en cas de négligence grave ou d'inconduite notoire ;

- l'article 84 : la transmission aux conseillers communaux, par voie électronique, des pièces et procès-verbaux du collège des bourgmestre et échevins et du conseil communal, ainsi que, si possible, de tout acte et document concernant l'administration de la commune. Est également envisagé, un élargissement de l'obligation de secret en obligation de secret professionnel au sens de l'article 458 du Code pénal, afin de mieux protéger la vie privée des agents des pouvoirs locaux et les autres dossiers soumis au huis-clos des décisions. Je rappelle que les conseillers communaux, qui font partie de l'organe de gestion de la commune et, à ce titre, ont le droit de consulter toutes les pièces, notamment celles qui relèvent du dossier disciplinaire ou de la carrière des agents, sont tenus à un strict respect de la confidentialité. Il ne faudrait pas que le jeu politique, nécessaire en démocratie, conduise à révéler des informations sur les agents ;

- l'article 87 : pour chaque point inscrit à l'ordre du jour du conseil communal donnant lieu à une décision, il sera obligatoire de joindre un projet de délibération ;

- l'article 87bis : la publicité passive des projets de décisions du conseil communal et documents préparatoires. Le public doit avoir accès aux mêmes informations que les conseillers communaux ;

¹²¹¹ - l'article 89bis : une clarification des règles relatives au droit d'interpellation des citoyens, notamment par l'instauration d'une liste exhaustive des conditions de recevabilité, sera prévue pour introduire des interpellations, et une plus grande transparence sera assurée sur le sort accordé aux requêtes citoyennes ;

- l'article 100 : la transparence publique lors de l'élection des échevins. Celle-ci se déroule actuellement en comité secret, en vertu du fait qu'il s'agit de personnes. Or, il s'agit d'une question purement politique : aucun secret n'entoure la candidature des

De administratie heeft een inventaris opgesteld van de te wijzigen artikelen van de Nieuwe Gemeentewet. Dat zijn:

- artikel 21: de afschaffing van het kostuum van burgemeester en schepenen, waardoor alleen de sjerp overblijft als officieel teken, wat die in de praktijk al was;

- artikel 21bis: een nieuw artikel dat de modaliteiten vastlegt volgens dewelke de gemeenteraad de regels bepaalt voor het personeel van de kabinetten van de burgemeester en schepenen;

- artikelen 82 en 83: precisering van de regels voor de bestrafing van burgemeester en schepenen in geval van grove nalatigheid of wangedrag;

- artikel 84: alle documenten in verband met het bestuur van de gemeente, ook de processen-verbaal van het college van burgemeester en schepenen, moeten elektronisch bezorgd worden aan de gemeenteraadsleden, en de uitbreiding van het beroepsgeheim voor de gemeenteraadsleden;

- artikel 87: voor elk agendapunt in de gemeenteraad dat leidt tot een beslissing, moet een voorstel van beraadslaging worden toegevoegd;

- artikel 87bis: publicatie van ontwerpen van beslissingen en voorbereidende documenten, zodat het publiek over dezelfde informatie beschikt als de gemeenteraadsleden;

- artikel 89: verduidelijking van de regels voor het interpellatierecht van de burgers, met meer transparantie over het uiteindelijke lot daarvan;

- artikel 100: openbare transparantie bij de verkiezing van de schepenen, die nu nog in het geheim verloopt;

- artikel 250: een technische wijziging in verband met de boekhouding van de gemeenten;

échevins et leurs mérites respectifs sont décrits dans leur campagne. Il n'est donc nullement question de protection de la vie privée ;

- l'article 250 : l'adaptation technique de l'article, afin de le mettre en conformité avec l'arrêté du 23 juin 2022 du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant le règlement général de la comptabilité des communes. Nous vous l'expliquerons en détail en commission ;

- un nouvel article sera inséré concernant le droit de pétition pour les citoyens ;

- un autre article sera inséré sur la médiation citoyenne.

L'inventaire et l'exposé de la problématique à l'origine du projet de révision, ainsi qu'une première analyse juridique, n'ont pas été rendus publics. Il s'agit d'une note interne de Bruxelles Pouvoirs locaux.

L'administration m'a fourni une analyse juridique des articles à soumettre à révision et a ensuite procédé, à ma demande, à l'élaboration d'un avant-projet d'ordonnance modifiant la loi communale. Ce document arrive au gouvernement pour une première adoption, après quoi il sera soumis pour consultation formelle à Brulocalis ou aux communes.

Ces réflexions ont été nourries par les remarques émanant du terrain, mais dès qu'un texte sera élaboré, ces organes seront à nouveaux consultés. Suivront une deuxième lecture par le gouvernement, le passage au Conseil d'État, une troisième lecture par le gouvernement et l'examen par le Parlement.

¹²¹³ **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Je peux comprendre que la crise liée au Covid-19 ait eu une influence, mais elle ne peut pas expliquer tout le retard. Je ne prendrai que l'exemple des états généraux : le processus n'a pas commencé dans les délais, car vous ne disposiez pas du budget. L'année de retard n'est pas due à la pandémie.

¹²¹³ **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Pour ce qui est du budget, c'est parce que le gouvernement n'a pas fait de modification budgétaire à son installation, c'était une décision générale. Il a fallu attendre le premier budget de la première année, à savoir 2020, et c'est en mars de cette année-là que la crise du Covid-19 a éclaté.

¹²¹⁷ **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Je suis en léger désaccord concernant votre justification du retard, mais ne revenons pas sur le passé. Je tiens également à dire que nous sommes éloignés de ce fameux code que l'on imaginait tous.

Les articles que vous nous avez communiqués semblent assez cohérents. Je vous adresserai une question écrite pour obtenir plus d'éléments.

Le projet me paraît néanmoins léger. À titre d'exemple, depuis le début de la législature, j'insiste sur la question des

- een nieuw artikel over het petitierecht voor burgers;

- een nieuw artikel over burgerbemiddeling.

De inventaris en juridische analyse zijn niet openbaar gemaakt. Ze maken deel uit van een interne nota van Brussel Plaatselijke Besturen. De administratie heeft op basis daarvan een voorontwerp van ordonnantie opgesteld tot wijziging van de Nieuwe Gemeentewet. Dat ligt nu bij de regering voor de eerste lezing. Daarna zullen alle betrokken instanties opnieuw geraadpleegd worden.

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *De pandemie kan niet de enige reden zijn voor de achterstand. Zo loopt de staten-generaal al een jaar vertraging op, omdat er geen budget was.*

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Dat komt omdat de regering bij haar aantreden unaniem besliste om geen begrotingswijziging door te voeren. Daarom moesten we wachten tot de initiële begroting van 2020 en in maart van dat jaar brak de coronapandemie uit.*

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Daarin volg ik u niet helemaal, maar goed.*

Over die lijst van artikelen zal ik nog een schriftelijke vraag stellen. Die lijkt mij eerder beperkt.

Zo is er een probleem met de volksraadplegingen. In Brussel zijn die er nooit, omdat het minimaal aantal ondertekenaars gebaseerd is op het aantal inwoners, terwijl dat in Wallonië gebaseerd is op het aantal kiezers. Dat is maar een voorbeeld. Er ontbreken nog zaken. Misschien kan mijn vraag de andere

consultations populaires, qui sont problématiques. Il n'y en a jamais eu à Bruxelles, car le nombre de signataires s'appuie sur le nombre d'habitants, alors qu'il repose sur le nombre d'électeurs en Wallonie. Cela représente une grande différence. Des modifications sont possibles, et ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres. C'est pourquoi votre projet me semble léger. Peut-être est-ce l'occasion, pour les parlementaires, de formuler des propositions, à présent que nous avons la liste complète.

¹²²¹ Pour le reste, je voudrais revenir sur la question du secret professionnel que les conseillers communaux sont tenus à respecter. Aujourd'hui, la nouvelle loi communale prévoit le secret. En tant que conseiller communal, j'ai reçu trois menaces de poursuites émanant du collège, pour avoir diffusé des informations.

Le respect du secret professionnel est inscrit dans la loi, mais il faudrait mieux en informer les conseillers communaux, qui ne sont ni avocats ni médecins - qui maîtrisent bien le concept du secret professionnel. Le concept de secret professionnel étant complexe, il pourrait arriver que certains conseillers communaux n'osent même plus s'exprimer. Il sera important d'accompagner les conseillers communaux, en début de législature, pour leur faire comprendre le risque pénal qu'ils encourent.

J'analyserai plus en détail la question des articles afin de comprendre pourquoi certains, qui me semblent importants, ne se retrouvent pas dans votre liste.

¹²²³ **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Sur la question des consultations populaires, je n'ai pas souvenir que celles que l'on aurait tenté d'organiser n'auraient pas abouti en raison d'un problème à l'égard du nombre de signatures. La difficulté réside plutôt dans le fait que peu de demandes en ce sens ont été adressées aux communes, ainsi que dans le coût de ces consultations qui, si elles couvrent l'ensemble du territoire communal, se rapproche du coût des élections.

Si l'on veut mener ces consultations correctement, il faut en faire la publicité, mobiliser du personnel un dimanche, etc. Le coût est énorme ! Même en Wallonie, où ce coût est plus faible, peu de consultations ont été organisées, et tout le monde a en mémoire le cas de cette commune qui n'a pas tenu compte du résultat de la consultation. Il me semble donc plus utile de travailler plutôt sur les nouvelles formes de démocratie participative que sont les budgets participatifs, les commissions délibératives ou les consultations au niveau des quartiers. De nombreuses initiatives sont menées actuellement dans les communes à ce niveau.

Sur la question du secret professionnel, les juristes disent, sur la base de la jurisprudence, que le mot « secret » est déjà assimilé au terme « secret professionnel » et que les conséquences juridiques peuvent être les mêmes. Dès lors, l'intégration du secret professionnel dans la loi ne crée pas d'effets juridiques supplémentaires. Elle clarifie la situation en renvoyant directement à l'article concerné du Code pénal.

parlementsleden ertoe aanzetten u nog enkele voorstellen te doen.

Het beroepsgeheim staat al in de wet, maar veel gemeenteraadsleden zijn er niet zo mee vertrouwd. Zij moeten vanaf het begin van hun mandaat daarin beter begeleid worden.

Ik zal proberen te begrijpen waarom sommige artikels, die mij belangrijk lijken, niet in de lijst staan.

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Ik heb geen weet van volksraadplegingen die niet doorgegaan zijn door een tekort aan handtekeningen. Er is gewoon weinig vraag naar en de grootste moeilijkheid zit hem vooral in de kostprijs. Het lijkt mij nuttiger om te werken aan nieuwe vormen van burgerparticipatie, zoals participatieve begrotingen, overlegcommissies en wijkraadplegingen.*

De opname van het beroepsgeheim in de tekst verandert juridisch gezien eigenlijk niets. Het is belangrijk dat iedereen duidelijk geïnformeerd wordt over het beroepsgeheim en over het feit dat gemeenteraadsleden het privéleven moeten respecteren. Het college van burgemeester en schepenen mag het beroepsgeheim niet misbruiken om gemeenteraadsleden te verhinderen hun politieke mening te geven over bepaalde dossiers.

Il faudra expliquer clairement à toutes les parties concernées ce que cela implique et, par exemple, rappeler aux conseillers communaux qu'ils n'ont pas à révéler des informations dont ils peuvent légitimement prendre connaissance en exécution de leur mission si cela implique de ne pas respecter le droit de certaines personnes à la vie privée. D'un autre côté, les collègues des bourgmestre et échevins ne peuvent brandir abusivement le risque de rupture du secret professionnel pour empêcher des conseillers communaux de donner une appréciation politique sur un dossier donné, ce qui est possible sans révéler d'informations qui relèvent du secret professionnel.

La question est délicate et mérite des clarifications.

1225 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Je peux vous donner un exemple de consultation populaire avortée, à Saint-Josse-ten-Noode, où j'ai tenté l'expérience. La première difficulté, c'est que pour poser une question, celle-ci doit concerner l'intérêt communal, qui est une notion à définir.

J'ai donc demandé au collège des bourgmestre et échevins si ma question était d'intérêt communal avant de tenter de réunir les 3.000 signatures requises. Comme le collège n'a pas l'obligation de répondre, il peut, ce qui m'est arrivé, demander de réunir les signatures d'abord. Voilà le genre d'obstacle que peut imposer au citoyen un collège qui a décidé de ne pas être constructif.

Il faudrait considérer, dans la législation sur les consultations populaires, l'opportunité, lorsque 100 signatures sont rassemblées, d'envoyer la question pour vérifier si elle est d'intérêt communal ou non et si elle pourra ou non faire l'objet d'une consultation populaire.

1225 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- C'est une compétence du conseil communal, pas du collège des bourgmestre et échevins.

1225 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- Alors, il faudrait stipuler la chose autrement. Ces obstacles pratiques conduisent le citoyen à abandonner la consultation populaire au profit de manifestations, plus faciles à mettre sur pied.

En outre, votre analyse est que la consultation populaire n'est pas souhaitable parce que trop chère.

1231 **M. Bernard Clerfayt, ministre.**- Je n'ai pas dit que la consultation populaire n'était pas souhaitable, mais qu'elle était très chère à organiser. Certaines choses sont très chères et très souhaitables, comme les élections.

1231 **M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).**- La consultation populaire est chère et souhaitable, et elle doit être possible. Or, dans la réalité bruxelloise actuelle, elle est extrêmement difficile, si pas impossible à mettre en œuvre.

Si l'on considère que la consultation populaire coûte trop cher et qu'elle a peu d'intérêt, il faut en débattre et supprimer cet article,

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *In Sint-Joost-ten-Node heb ik vruchteloos een volksraadpleging proberen af te dwingen. Ik vroeg het college van burgemeester en schepenen vooraf of het mijn vraag beschouwde als zijnde van gemeentelijk belang. Het schepencollege wilde echter niet meewerken, zodat ik 3.000 handtekeningen moest verzamelen. Dat zou niet nodig moeten zijn voor een voorafgaande vraag over de ontvankelijkheid.*

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Dat is een bevoegdheid van de gemeenteraad, niet van het college van burgemeester en schepenen.*

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Door dergelijke praktische obstakels zijn burgers weinig geneigd om voor de volksraadpleging te kiezen en zullen ze eerder betogingen organiseren.*

Bovendien stelt u dat volksraadplegingen niet wenselijk zijn wegens de hoge kostprijs.

De heer Bernard Clerfayt, minister (in het Frans).- *Ik ben niet tegen volksraadplegingen, maar ze zijn wel erg duur.*

De heer Ahmed Mouhssin (Ecolo) (in het Frans).- *Duur, maar nuttig. En in de huidige Brusselse context helaas nagenoeg onmogelijk. Als u ze echt te duur vindt, moet het desbetreffende artikel geschrapt worden.*

- Het incident is gesloten.

au lieu de faire du façadisme participatif, comme c'est le cas aujourd'hui dans la nouvelle loi communale.

- *L'incident est clos.*